

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

« Jeu Concours 2026 – Bella Painting »

Article 1 – Organisation

La société BELLA PAINTING, spécialisée dans les travaux de peinture intérieure et de revêtements de sol, dont le siège social est situé à Strasbourg, organise un jeu concours gratuit, sans obligation d'achat, intitulé : « Jeu Concours 2026 – Bella Painting ». Le jeu se déroule exclusivement sur le réseau social Instagram.

Article 2 – Dates du concours

Date de début : 3 février 2026

Date de fin : 27 mars 2026 à 23h59

Date du tirage au sort : 28 mars 2026

BELLA PAINTING se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le concours en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté.

Article 3 – Conditions de participation

La participation est ouverte à toute personne physique âgée de 18 ans minimum, résidant à Strasbourg ou dans ses alentours, disposant d'un compte Instagram (de préférence public).

Les membres de l'entreprise BELLA PAINTING ainsi que leurs proches (famille directe) ne peuvent pas participer.

Article 4 – Modalités de participation

Pour participer, le participant doit s'abonner au compte Instagram @bellapainting67, liker et partager la publication, commenter « LOT 1 » ou « LOT 2 » et identifier 3 personnes minimum.

Article 5 – Lots mis en jeu

LOT 1 – Grand public

Travaux de peinture intérieure ou revêtement de sol, 1 pièce au choix (max. 15 m²), main-d'œuvre incluse, fournitures non comprises. Valable uniquement à Strasbourg et alentours.

LOT 2 – Concours solidaire (conditions d'éligibilité)

Réservé strictement aux foyers modestes, selon les plafonds de ressources suivants :

1 personne : revenu fiscal de référence ≤ 14 360 €

2 personnes : revenu fiscal de référence ≤ 21 001 €

3 personnes : revenu fiscal de référence ≤ 25 257 €

Travaux de peinture intérieure ou revêtement de sol, 1 pièce au choix (max. 15 m²), main-d'œuvre et fournitures comprises.

BELLA PAINTING se réserve le droit de demander tout justificatif nécessaire (avis d'imposition ou document équivalent).

Article 6 – Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés par tirage au sort et contactés par message privé Instagram. Sans réponse sous 7 jours, un nouveau tirage pourra être effectué.

Article 7 – Conditions de réalisation des travaux

Les travaux devront être réalisés dans un délai maximum de 6 mois après le tirage au sort. Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni cessibles.

Article 8 – Responsabilité

BELLA PAINTING ne saurait être tenue responsable des dysfonctionnements techniques liés à Instagram ou de tout événement indépendant de sa volonté.

Article 9 – Données personnelles

Les informations collectées sont utilisées uniquement dans le cadre du présent jeu concours et ne seront ni vendues ni cédées à des tiers.

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 11 – Instagram

Ce jeu n'est ni sponsorisé, ni géré, ni administré par Instagram.

Mentions légales

Organisateur : BELLA PAINTING

Zone géographique : Strasbourg & alentours

Année : 2026